

Fusion CCALL-CCPO-CCCQ	Préparé par Jean-Michel Cochet	COFIL 17 06 2016
Compte rendu du COFIL n°3 relatif à l'état des lieux des compétences statutaires et exercées des trois communautés de communes et à la mise en place de 7 groupes de travail		

Synthèse du COFIL du vendredi 17/06/2016 :

1) Introduction :

L'introduction est réalisée par Monsieur GRENIER, Président de la Communauté de communes du Pays d'Ornans (CCPO).

Le compte rendu du COFIL n°2 du 03/06/2016 est soumis pour approbation et **validé** après avoir rappelé notamment que :

- **L'intérêt communautaire des compétences** de la future nouvelle communauté de communes fusionnée sera délibéré par cette nouvelle assemblée à la majorité des 2/3 des nouveaux conseillers communautaires (les élus valident le principe d'une charte afin de permettre aux élus municipaux de connaître le futur intérêt communautaire qui sera élaboré en 2017 par le nouveau conseil communautaire ;
- Que **KPMG interviendra bien en complément des travaux réalisés par la DDFIP 25 sur les conséquences d'un éventuel passage en régime fiscal de FPU** (Fiscalité Professionnelle Unifiée) et qu'une réunion d'information aura lieu pour bien expliquer les enjeux de la FPU mais à une date postérieure à celle du 09/07/2016.

Mr GRENIER fait état de la **demande des deux comptables publics des CC** d'avoir une réunion de travail afin de préparer l'échéance du 01/01/2017 avec la nouvelle CC fusionnée étendue aux deux communes d'Abbans-Dessous et Abbans-Dessus. Après échanges, le COFIL convient d'accéder à leur demande et de fixer cette **réunion à la date du 04/07/2016) à Amancey.**

Le Centre De Gestion (CDG), en lien avec le CD 25, propose également une **réunion pour voir** la préparation de la fusion des 3 CC étendue aux communes d'Abbans-Dessous et Abbans-Dessus au 01/01/2017, **sur les questions relatives aux Ressources Humaines ; cette réunion** devrait intervenir **aux environs du 15/09.**

Monsieur COCHET rappelle, suite à la question de Monsieur MARECHAL, **la distinction entre les compétences**, qui ne peuvent pas être à la carte dans une CC (car EPCI à fiscalité propre), **et la mutualisation** (où les communes peuvent adhérer ou non à cette mutualisation et pour des objets différents selon les communes). De ce fait, la mutualisation importante existante à la CCALL pourra perdurer en 2017 dans le cadre de la nouvelle CC fusionnée étendue, sans que cela oblige toutes les communes adhérentes à cette mutualisation ni à ce que la CCALL mette fin à la mutualisation existante.

Il est convenu que les différents schémas de mutualisation existants (écrits ou non écrits) soient fournis rapidement à Mr COCHET.

Mr GRENIER indique qu'il convient pour les compétences de la future CC fusionnée étendue **d'approfondir les connaissances locales de chaque CC et des deux communes d'Abbans-Dessous et Abbans-Dessus.**

Mr COCHET, à ce propos, indique que l'objet du présent COFIL n°3 est justement de **mettre en place des groupes de travail dans ce but.**

Mr MARECHAL et Mme FAIVRE, dans le sens des propos de Mr GRENIER, souhaitent **une implication des conseillers communautaires dans l'élaboration du projet de la nouvelle CC fusionnée étendue à effet du 01/01/2017.**

2) **Récapitulatif des groupes de travail validés par le COPIL :**

(Principe de 5 conseillers communautaires par CC (ou élus municipaux ou agents compétents volontaires) hors les conseillers municipaux des deux communes d'Abbans-Dessous et Abbans-Dessus).

- Le **groupe de travail n°1** portera sur :
 - ✓ **L'Aménagement de l'Espace**
 - ✓ **La Politique du logement et du cadre de vie**
 - ✓ **Les aires d'accueil des gens du voyage**
 - ✓ **L'ingénierie relative à l'ADS (Application du Droit des Sols)**
Une attention particulière sera portée sur la question du SCOT et des PLUI valant SCOT ainsi que sur les questions de schémas de ZAE.
La question des PLUi est complexe et des réponses de précision sont attendues par le ministère concerné
Mr MARECHAL souligne l'enjeu d'ouvrir des territoires à l'urbanisation
 - ✓ Une attention particulière sera portée également sur l'EPF (Etablissement Public Foncier) du Doubs auquel adhèrent 2 des 3 CC qui fusionnent au 01/01/2017

- Le **groupe de travail n°2** portera sur :
 - ✓ **L'Eau,**
 - ✓ **L'Assainissement**
 - ✓ **Les Eaux Pluviales**
 - ✓ **Une partie de la future GEMAPI (partie GEMA)**
 - ✓ **Une partie de la Protection et Mise en Valeur de l'Environnement (hors chaufferies bois et hors énergies renouvelables,...)**
 - ✓ **Le Syndicat Mixte de la Loue**

- Le **groupe de travail n°3** portera sur :
 - ✓ **Le Développement Economique (ZAE, Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), Tourisme, (promotion touristique équipements qui seraient reconnus d'intérêt communautaires, ...) Politique du commerce)**
Pour **le SRDEII**, Mr COCHET rappelle **l'urgence de faire l'état des lieux** de l'existant car l'Agence Régionale de Développement Economique a reçu délégation de la Région Bourgogne Franche-Comté pour faire rapidement sur juin et juillet 2016 l'état des lieux des actions économiques dans chaque EPCI à fiscalité propre et dans les communes
 - ✓ **L'Aménagement Numérique (Très Haut Débit)**
Une attention particulière sera portée sur notamment la question des métiers d'art

- Le **groupe de travail n°4** portera sur :
 - ✓ **La Protection et Mise en Valeur de L'Environnement (partie non incluse dans le groupe n°2 dont les énergies renouvelables, territoires TEPOS,...)**
 - ✓ **Les financements LEADER,...**

- ✓ Le PCET et tous les travaux menés par le Syndicat Mixte du Pays Loue Lison

- Le **groupe de travail n°5** portera sur :
 - ✓ La **Voirie** (définition de la voirie, les intérêts communautaires actuels,...)
Une question est posée très rapidement à la Préfecture du Doubs pour savoir si la voirie peut faire l'objet ou non d'un intérêt communautaire ou non en 2017
L'expérience de la CCPO est très intéressante (plus de 20 ans) et sera partagée avec les deux autres CC et les deux communes d'Abbans-Dessous et Abbans-Dessus

- Le **groupe de travail n°6** des services à la population portera sur :
 - ✓ Les **Equipements Sportifs** (hors politique du sport)
 - ✓ Les **Equipements Culturels** (hors politique de la culture)
 - ✓ Les **Maisons de Service Au Public** (MSAP)
 - ✓ La **Petite Enfance**
 - ✓ Le **Transport A la Demande** (TAD)

- Le **groupe de travail n°7** portera sur :
 - ✓ Le **Social** (CIAS, la question des contingents d'aide sociale, la question des chantiers d'insertion,...)
 - ✓ **Autres compétences non précitées**

- Les **7 groupes de travail** travailleront à partir de 07/2016 après préparation par KPMG et les services des 3 CC et leur planning de travail sera calé lors du COPIL du 01/07/2016
- Il n'est pas constitué de groupe de travail sur les Ordures Ménagères dans l'immédiat compte tenu de l'absence d'enjeux particuliers mais, en parallèle, un recensement des contrats concernés sera réalisé
- Mr COCHET envoie aux DGS des 3 CC la semaine prochaine une liste pour la collecte d'infos à réaliser pour alimenter chaque groupe de travail

Le prochain COPIL aura lieu le 01/07/2016 à 9h à Abbans-Dessus et aura pour ordre du jour la préparation des groupes de travail (méthodologie, mise en place, ...).

La réunion d'information des conseillers communautaires est prévue le 09/07/2016 à 8h30 (au C.A.L. à Ornans).